Sgen CFDT Aquitaine
8 rue Théodore Gardère
CS 91372
33080 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.57.81.11.40
Toile : www.sgencfdtaquitaine.org
Mail : bordeaux@sgen.cfdt.fr

Compte-rendu CSAD 2nd degré du 12 juillet 2023

Suite à la déclaration liminaire du Sgen CFDT Aquitaine, la DASEN s'associe à notre organisation syndicale pour déplorer les violences. Les écoles et établissements de Gironde ont eu à souffrir de dégradations importantes notamment dans la commune de Lormont. Il faudra donc être attentif et soutenant auprès des équipes pour la reconstruction.

L'administration précise qu'il existe, comme dans le 1er degré, une perte démographique chez les élèves : - 600 élèves environ. Les chiffres seront affinés avec le constat de rentrée.

Les mesures présentées (et non votées) pour ce dernier CSAD de l'année scolaire montrent une balance négative. 26 divisions sont ouvertes contre 31 fermées. Soit un résultat de 5 fermetures sèches.

Les chiffres se découpent ainsi :

- En 6e : 11 ouvertures / 10 fermetures
- En 5e : 5 ouvertures / 2 fermetures
- En 4e : 2 ouvertures / 5 fermetures
- En 3e : 4 ouvertures / 4 fermetures
- En 2nde : 4 ouvertures / 8 fermetures
- En 1e GT : aucune ouverture / 2 fermetures
- En Tle : 1 ouverture / pas de fermeture

Pour notre organisation, que les seuils soient à 28 en 6e et 30 dans les autres divisions de collège, 35 pour les divisions de lycée, c'est méconnaître les nécessités de l'enseignement. Comment accomplir sa mission d'enseignement quand les conditions sont aussi peu favorables ? Quelle place pour la différenciation et l'individualisation des parcours ?

La DASEN détaille les chiffres : il y a 122 créations de postes contre 104 suppressions, avec les ajustements qui se répartissent comme suit :

- 16 créations de postes en collège
- 2 suppressions en SEGPA
- 12 créations et 20 suppressions en lycée pro et EREA (soit -8)
- 47 créations et 35 suppressions en lycée (soit +12)

Les affectations des personnels du 2nd degré (stagiaires, titulaires et contractuels) sont en cours au rectorat pour avoir le nombre de personnels devant élèves avant la date de fermeture estivale des services.

A ce jour, il reste environ 300 heures disponibles pour les ajustements de rentrée. La DASEN s'engage à ne pas les rendre au ministère et à dûment les utiliser !

La Gironde dispose, pour la rentrée 2023, de 1495 unités d'IMP, sachant que les référents-culture présents dans chaque établissement, disposent d'une IMP. La répartition par établissement en consomme 1471, il en reste donc 24 disponibles pour des besoins émergeant plus tardivement.

Concernant le PACTE (qui, pour notre organisation syndicale, est inadmissible au regard des promesses d'un certain candidat et des nécessités de revalorisation immédiate) : 11 619 parts de pacte sont disponibles (nombre au 17 mai 2023).

Leur répartition se fait ainsi : 5 571 pour le collège (52.56%), 1 394 pour le lycée (13.13%) et 3 654 pour le lycée professionnel. La DSDEN a gardé environ 1000 parts fonctionnelles pour des ajustements au plus près des remontées de chaque établissement.

Les critères de répartition de ces parts fonctionnelles sont les suivants : nombre de titulaires dans l'établissement, nombre de contractuels, IPS de l'établissement.

Pour le Sgen CFDT Aquitaine, les chiffres d'attribution vont être à surveiller : l'égalité homme-femme sera un critère particulièrement déterminant dans notre observation.

Quelques chiffres pour la rentrée :

- HSE :
  - « Je réussis au lycée » : 14 239 heures (14 228 + 8802 heures de reliquat en 2022-2023)
  - « Devoirs faits » : 55 729 heures (contre 51 179 heures en 2022-2023)
  - Renforcer l'accompagnement des élèves : 18 905 heures mobilisables en dehors des moyens du PACTE…

- Bureau d'entreprise (lycée pro) :
  - 30 postes dont 3 mutualisés sur des établissements appariés.

- Faits établissements pour l'année 2022-2023 suite à interrogation du Sgen CFDT Aquitaine :
  - **755 faits établissements (1e degré et 2nd degré confondus)** : 153 de niveau 1, 503 de niveau 2 et 99 de niveau 3. L'administration a demandé que tous les faits de harcèlement soient aussitôt remontés comme des faits établissement de niveau 3 afin de pouvoir en assurer le suivi. Sur ce point, 83 faits établissement du 1e degré et 152 du 2nd degré sont à ce sujet.
  - 7 référents ZAP pour lutter contre le harcèlement et 1 référent dans chaque établissement. C'est une priorité du ministère, le protocole de référencement des situations via « faits établissement » va devenir une obligation. Les IEN et les chefs d'établissement en seront informés pour la rentrée.

- 21 audiences d'établissement ont eu lieu.

- Mise en paiement de la part variable REP+ : toutes les informations n'ont pas été remontées pour une mise en paiement. Les OS précisent que les documents ou informations ont déjà été données, il faut donc rationnaliser le nombre de demandes et utiliser les informations déjà collectées. La redondance des demandes administratives dessert tout le monde.